



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Service du budget, de la
performance et des
établissements

Sous-direction
de la vie scolaire,
des établissements et des
actions socio-éducatives

Bureau des actions
éducatives, culturelles
et sportives

DGESCO B3-4
n°2013-0114

Affaire suivie par
Christian AUDEGUY

Téléphone
01 55 55 31 60

Télécopie
01 55 55 21 09

Courriel
christian.audeguy
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Paris le **16 MAI 2013**

Le ministre de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les recteurs
d'académie

Mesdames et Messieurs les directeurs
académiques des services de l'éducation
nationale

Objet : Diffusion du guide "d'accès aux équipements sportifs pour l'enseignement de l'EPS et pour l'ensemble des pratiques sportives scolaires".

La mise en place des programmes d'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) et des référentiels nationaux de certification aux examens, ainsi que le développement du sport scolaire, conduisent à porter une attention particulière à l'accès aux installations sportives. Un guide-conseil a ainsi été élaboré, et est disponible en ligne sur le site « *Eduscol* » à l'adresse suivante :

<https://eduscol.education.fr/cid60620/acces-aux-equipements-sportifs.html>

Ce guide précise la nature des équipements nécessaires aux pratiques sportives scolaires, indique un niveau d'équipement de référence pour l'enseignement de l'EPS, permettant ainsi d'apprécier le nombre et la nature des aires de travail selon la taille de l'école ou de l'établissement et le nombre d'enseignants.

Il servira de référence à un module informatique permettant d'établir un état des lieux objectif des équipements sportifs utilisés par les écoles et établissements scolaires, et facilitera le dialogue entre le ministère, le mouvement sportif et les collectivités territoriales sur le sujet.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser le plus largement possible ce guide auprès de vos services, des corps d'inspection territoriaux, des chefs d'établissement et des enseignants d'EPS.

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire


Jean-Paul DELAHAYE